

AG 2025 DU SYNDUSTRICAM CAP SUR L'OUVERTURE, LA RÉFORME ET L'ACTION PARTENARIALE





VINCENT KOUETE

Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM

Chers membres, chers partenaires,

Le 25 juin dernier à Douala, la communauté industrielle réunie autour du SYNDUSTRICAM a écrit une nouvelle page de son histoire collective. À travers une Assemblée Générale triplement articulée - ordinaire, extraordinaire et spéciale - notre Syndicat a démontré, une fois encore, sa capacité à rassembler, à agir et à se projeter.

Dans un contexte économique chargé d'incertitudes, marqué par des tensions mondiales persistantes, des coûts logistiques et énergétiques élevés, et une industrie nationale en quête de souffle stratégique, cette rencontre a été une occasion d'échanges sur les défis structurels de notre environnement productif et les avancées obtenues par notre Syndicat. De la structuration du partenariat inter-organisation autour du Made in Cameroon à la signature d'une convention avec le MINPMEESA, en passant par la réforme de nos statuts, les fondations d'un nouveau cycle d'action ont été posées avec clarté, méthode et détermination.

EDITORIAL

CAP SUR L'ENGAGEMENT, LE RAYONNEMENT ET LA CONTINUITÉ

C'est dans cette dynamique que s'inscrit Les Chroniques de l'Industrie. Lancée il y a à peine deux mois, cette publication se veut régulière, lisible et stratégiquement utile. Elle a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision, à la fois pour les industriels, les partenaires publics, les investisseurs et les décideurs engagés pour une transformation structurelle de notre économie.

En donnant à voir les tendances lourdes, les opportunités nouvelles, les mutations réglementaires ou encore les initiatives du Syndicat, notre Bulletin affirme une ambition : celle de nourrir une vision industrielle partagée, ancrée dans les réalités, et tournée vers l'action.

Nous croyons fermement que l'analyse, la constance et la concertation sont des armes de construction massive pour toute communauté économique.



**C'est le pari que nous faisons,
ensemble, avec vous.**



AG 2025 DU SYNDUSTRICAM : CAP SUR L'OUVERTURE, LA RÉFORME ET L'ACTION PARTENARIALE



De l'Assemblée Générale du 25 juin dernier, trois temps forts méritent une escale : intégration de nouveaux membres, adoption de réformes statutaires clés, et signature d'un partenariat stratégique avec le Ministère des PME, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).

Sept nouvelles entreprises ont été accueillies au sein du Syndicat, illustrant sa volonté d'ouverture et son ancrage croissant dans les dynamiques de transformation du tissu productif national. Cette vague d'adhésions renforce la représentativité du SYNDUSTRICAM, désormais structuré autour d'un socle diversifié d'acteurs industriels.

Autre temps fort : l'adoption d'une réforme en profondeur des Statuts, pour moderniser la gouvernance, renforcer la discipline financière et élargir les critères d'adhésion. Cette actualisation dote désormais le Syndicat d'un cadre agile, transparent et adapté aux exigences actuelles du dialogue public-privé.



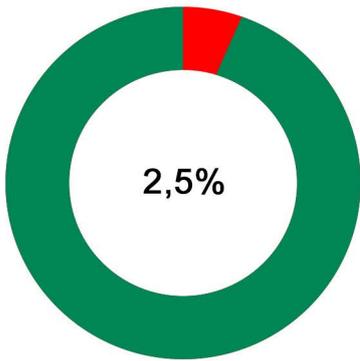
La convention signée avec le SYNDUSTRICAM

tombe à point nommé, en permettant un cadre structuré de dialogue et d'action avec une organisation représentative de l'industrie, la valorisation et la vulgarisation des dispositifs publics d'appui et la promotion de l'innovation industrielle et de l'esprit d'entreprise



M. Le Ministre,

Votre approche pragmatique et ouverte est un atout précieux pour faire avancer ensemble le développement industriel de notre pays.



Part des produits manufacturés dans les exportations du Cameroun

Malgré une croissance globale des exportations camerounaises de +8,2% en 2024 (3 234,7 milliards FCFA), les produits manufacturiers n'en représentent que 2,5%, selon l'Institut National de la Statistique. Pire, ce segment stratégique pour la transformation locale a chuté de -30,9% en valeur par rapport à 2023, illustrant une perte de compétitivité inquiétante. Dans le détail, les savons de ménage,

bonbonnes en verre ou cigarettes (piliers historiques du Made in Cameroon exportable) enregistrent des baisses spectaculaires. À l'opposé, seuls quelques créneaux agro-industriels (préparations alimentaires, cacao transformé, sacs en polymères) affichent une certaine résilience, voire des signes de repositionnement sous régional.



Ce contraste met en lumière les faiblesses structurelles de l'industrialisation locale : faible diversification, dépendance logistique, concurrence accrue, et chaînes de valeur peu intégrées. Il interroge aussi l'efficacité des politiques d'import-substitution si elles ne s'accompagnent pas d'une stratégie offensive à l'export. À l'heure des ambitions régionales et continentales (ZLECAF),

la faible part des manufacturés dans les exportations ne peut être considérée comme un simple indicateur sectoriel : c'est le reflet d'un enjeu de souveraineté économique et de création d'emplois durables.

Produits manufacturiers en baisse :

- Savons de ménage : -33,5%
- Bouteilles et flacons en verre : -43,5%
- Cigarettes : -72,3%
- Ciments : -20,3%
- Cartons/papiers : -20,6%

Produits en progression :

- Cacao transformé (pâte/beurre) : +115,5% / +78,6%
- Sacs et sachets en polymères : +21,1%
- Préparations alimentaires : +10,4%
- Bières : +10,3%
- Chocolats et cosmétiques : +17,4% / +3,9%



Made in Cameroon : Entre ambitions productives et fragilités structurelles

Alors que le Cameroun multiplie les initiatives pour promouvoir le Made in Cameroon dans une logique d'import- substitution et de souveraineté productive, les actualités du mois de juin 2025 révèlent à la fois des signaux encourageants et des fragilités persistantes. Entre progrès mesurés dans certaines filières, dépendances toujours fortes et vulnérabilités structurelles, le chemin vers une production nationale compétitive et résiliente reste semé de défis.



La farine locale s'invite dans la boulangerie



L'une des initiatives les plus emblématiques du mois est la concertation conduite par le Ministre du Commerce autour de l'incorporation de la farine de manioc dans les produits de boulangerie. Cette démarche, inscrite dans le Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), vise à réduire la dépendance vis-à-vis du blé importé. Les acteurs du secteur se sont accordés sur un taux d'incorporation initial de 4 à 5%, marquant une étape pragmatique dans la construction d'une filière de panification à base de produits locaux. Si cette transition est bien accompagnée, elle pourrait stimuler les chaînes de valeur autour du manioc, créer de nouveaux débouchés pour les producteurs, et ouvrir la voie à d'autres substitutions ciblées.

Kola et lait : entre potentiel reconnu et relance attendue

Autre signal positif : la confirmation du Cameroun parmi les trois premiers producteurs mondiaux de kola, avec une part de 15,4% de la production mondiale en 2022. Bien que la filière reste informelle et sous-valorisée, elle illustre un potentiel exportable important, notamment dans les industries agroalimentaires et pharmaceutiques. Du côté de l'élevage, le gouvernement a engagé des investissements significatifs pour améliorer la production laitière nationale, notamment à travers l'importation de vaches montbéliardes et la promotion de l'insémination artificielle. Ces actions visent à combler un déficit estimé à 17 000 tonnes. Reste à garantir la structuration de la filière laitière et l'accessibilité des intrants pour qu'une véritable industrie du lait émerge.



Maïs et oignon : les limites de la dépendance agricole



À l'opposé, deux filières essentielles révèlent les faiblesses structurelles de l'agriculture nationale. Dans l'aviculture, la flambée des prix du maïs, passé de 180 FCFA/kg en 2016 à 360 FCFA en 2024, a fragilisé la disponibilité du poulet sur les marchés. La baisse de production de maïs compromet l'un des rares secteurs agricoles ayant connu une croissance soutenue ces deux dernières décennies.

La situation est tout aussi critique dans la filière oignon, où les pertes post-récolte dans l'Extrême-Nord atteignent jusqu'à 70% de la production. Une unité de transformation à Gazawa, soutenue par le PADFA et le FIDA, est en cours de mise en place, mais les besoins restent colossaux pour stabiliser une filière aussi stratégique en matière de sécurité alimentaire et de revenus ruraux.

Entre volonté politique et résilience productive

L'ensemble de ces faits illustre un paradoxe bien connu : le Cameroun regorge de potentialités agricoles et agroindustrielles, mais leur valorisation reste incomplète, souvent empêchée par le manque d'infrastructures, la faible organisation des filières, et une dépendance excessive aux intrants importés.

BankCompar : un outil de transparence bancaire... à manier stratégiquement



Le Comité Économique et Financier (CNEF) de la BEAC a lancé, ce mois de juin 2025, un nouvel outil digital nommé BankCompar (<https://bankcompar.cm>), qui permet de comparer en ligne les tarifs des services bancaires dans les établissements de la zone CEMAC. L'objectif affiché est d'introduire davantage de concurrence, de transparence et de liberté de choix dans la relation banque-client, y compris pour les entreprises. Accessible gratuitement, BankCompar recense et actualise de manière trimestrielle les tarifs relatifs à une dizaine de produits et services, dont la tenue de compte, les frais de virements, frais liés aux incidents, etc. L'outil permet également de simuler le taux effectif global (TEG) pour les crédits sollicités auprès des banques et des établissements financiers.

Un intérêt certain pour les industriels...

Pour les entreprises industrielles, souvent clientes de longue date d'une ou plusieurs banques, BankCompar ne déclenchera sans doute pas une vague de migrations bancaires. En revanche, il constitue un levier utile d'intelligence économique et de négociation, en offrant plusieurs pistes d'utilisation :

- *Appui à la négociation* : solliciter des alignements tarifaires ou des remises commerciales sur la base de comparaisons concrètes.
- *Optimisation ciblée* : transférer certaines opérations (virements, crédits, cartes) vers des banques plus compétitives.
- *Veille sectorielle* : documenter les écarts pour alimenter un plaidoyer sur la baisse ou l'harmonisation des coûts bancaires au profit des industries.

En conclusion, le SYNDUSTRICAM encourage ses membres à s'approprier les fonctionnalités de BankCompar, dans une logique de maîtrise des coûts, de gain de transparence et de compétitivité opérationnelle.

Statut OEA : une porte d'entrée vers une chaîne logistique plus fluide



Le 23 juin 2025, le Premier Ministre a signé un décret fixant les modalités d'application du statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA) au Cameroun. Ce dispositif, inspiré des normes internationales et déjà en vigueur dans d'autres pays de la zone CEMAC, vise à récompenser les entreprises les plus conformes et les plus fiables en leur offrant des facilités douanières et logistiques.

Un label de confiance douanière

Le statut OEA est volontaire et s'adresse à toute entreprise impliquée dans la chaîne logistique internationale (importateurs, exportateurs, transporteurs, commissionnaires, manutentionnaires, etc.). L'entreprise candidate doit justifier d'au moins 3 ans d'activité, d'une conformité réglementaire, d'un système de gestion informatisé sécurisé et d'une organisation structurée.

Trois types d'autorisations sont proposés :

- *OEA – Simplification* : allègement et anticipation des formalités douanières ;
- *OEA – Sûreté et sécurité* : reconnaissance des mesures de sécurité logistique ;
- *OEA – Combiné* : cumul des deux bénéfices.

Des avantages directs pour les industriels

Obtenir le statut d'OEA permet à l'entreprise de bénéficier de : (i) circuits douaniers plus rapides, (ii) un traitement prioritaire auprès des administrations, (iii) la réduction des inspections physiques, (iv) un dédouanement dans ses propres locaux et ; (v) et la reconnaissance régionale et internationale via des accords bilatéraux ou CEMAC.

Pour les entreprises industrielles, cela peut se traduire par une accélération des flux d'import/export, une meilleure maîtrise des délais logistiques, une image renforcée auprès des partenaires internationaux, et des gains de compétitivité substantiels dans des filières sensibles (matières premières, équipements, produits périssables...).

Une démarche exigeante, mais stratégique

L'accès au statut OEA implique une préparation rigoureuse : audit de conformité, questionnaire d'autoévaluation, certification fiscale et douanière, formalisation des systèmes internes. Mais pour les industriels qui exportent, importent régulièrement, ou qui gèrent des volumes sensibles à la logistique, ce statut est plus qu'un avantage administratif : c'est un actif stratégique dans un environnement où les délais, la sécurité et la traçabilité font la différence.

Le SYNDUSTRICAM encourage les entreprises industrielles à s'approprier ce statut, à engager la préparation avec leurs équipes logistiques et à solliciter l'assistance des Douanes pour initier le processus de labellisation car dans un commerce mondialisé, un tel Label peut parfois peser plus qu'un avantage tarifaire.



Zones logistiques :

Douala et Nkongsamba suivent Kribi avec des signaux positifs en faveur de l'industrialisation territoriale

Le mois de juin 2025 aura été marqué par deux annonces fortes qui confirment l'intérêt croissant d'acteurs publics portuaires et municipaux pour le développement de zones logistiques structurées. Un signal fort à saluer dans un contexte où la disponibilité d'espaces fonctionnels reste un frein majeur à l'industrialisation.

À Douala, le **Port Autonome de Douala (PAD)** vient de franchir une étape décisive avec la signature, le 30 mai dernier, d'une convention avec Douala Port Containers Solutions (DPCS) pour la construction d'une zone logistique d'entreposage de conteneurs vides sur un espace de 25 hectares à Missolé. Ce projet de 50,4 milliards FCFA, dont l'inauguration est prévue en août, vise à fluidifier les opérations portuaires et à repositionner Douala comme hub régional pour la RCA, le Tchad ou le Congo. Outre les retombées économiques attendues (220 milliards de revenus sur la période d'exploitation), il devrait générer plus de 1 200 emplois directs et indirects.

Plus au nord, la **Mairie de Nkongsamba** a acté la mise à disposition d'un foncier de 52 hectares pour la création d'une zone dédiée aux industries agroalimentaires, dans une ville historiquement agricole. Ce projet s'appuie sur une politique incitative (prix foncier attractif, partenariats internationaux, projets d'éclairage et de développement écologique) et sur la volonté de faire de la transformation locale un vecteur de création de valeur et d'emplois.

Ces deux initiatives s'ajoutent à la dynamique déjà engagée autour de la Zone Industrielle Intégrée et Logistique du Port Nde Kribi, où opèrent déjà cimenteries et minoteries, et qui s'apprête à accueillir une raffinerie de pétrole.

Ces projets illustrent la prise de conscience salutaire du besoin d'un foncier aménagé, d'infrastructures adaptées et d'un cadre incitatif clair pour le développement industriel. De fait, pour que ces zones deviennent de véritables leviers d'industrialisation, il est urgent de mettre pleinement en œuvre la loi sur les Zones Économiques Spéciales (loi N°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2015/005 du 23 décembre 2015). Cela implique une gouvernance dédiée et réactive, un régime fiscal et douanier attractif et une connectivité logistique intégrée.

Pour les industriels, les enjeux se perçoivent au moins à un triple niveau : (i) la réduction des coûts logistiques, grâce à la proximité des plateformes de stockage, des ports ou des zones de transformation ; (ii) la sécurisation du foncier, qui est un atout majeur pour les projets à forte intensité capitaliste et ; (iii) un effet d'agglomération qui est source de mutualisation et de compétitivité (partage d'énergie, d'accès, de services...).

L'industrialisation commençant par un territoire bien préparé, les initiatives de Douala, Nkongsamba et Kribi doivent maintenant inspirer une approche coordonnée, soutenue et juridiquement encadrée du développement des zones économiques. .



APE Cameroun-Union européenne :

Des bénéfices réels pour l'industrie locale ... mais qui restent à optimiser



Le démantèlement tarifaire côté Cameroun dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) entre le Cameroun et l'Union européenne a commencé le 4 août 2016. Cet Accord constitue un cadre de coopération commerciale bilatérale à long terme souvent résumé à une simple ouverture du marché camerounais aux importations européennes. Il est pourtant fondé sur un principe de réciprocité maîtrisée : en contrepartie du maintien de l'accès libre de droits et sans quotas pour tous les produits camerounais sur le marché européen (plus de 400 millions de consommateurs), le Cameroun s'est engagé à démanteler progressivement ses droits de douane sur 80% des importations en provenance de l'Union européenne.

L'intérêt immédiat de cet accord est la préservation de l'accès préférentiel du Cameroun à l'UE, son 2^e partenaire commercial et principal débouché pour des produits comme la banane, le cacao, l'aluminium ou le bois. Il comprend également un volet développement, qui prévoit des appuis techniques et financiers pour améliorer la compétitivité des entreprises locales, moderniser les administrations douanières et soutenir la transformation structurelle de l'économie.

Le démantèlement tarifaire prévu se déploie sur plusieurs années selon trois groupes de produits, selon leur sensibilité économique et leur importance fiscale. En août 2025, la dixième phase de cette ouverture graduée sera engagée : les produits du groupe 1 (produits pharmaceutiques, engrais, ordinateurs, véhicules automobiles à usages spéciaux) et du Groupe 2 (plâtres, intrants industriels, véhicules automobiles, ...) seront totalement libéralisés, tandis que les produits du Groupe 3 (ciment, carburants, céréales...) bénéficieront d'une réduction tarifaire de 60%.

En prélude à cette nouvelle étape du démantèlement, le Comité APE, réuni au mois dernier à Yaoundé, a fait le point sur les avancées de cet Accord. Il en ressort qu'au 30 avril 2025, la moins-value fiscale cumulée est estimée à **94,4 milliards FCFA**, représentant la valeur totale des exonérations des droits de douanes dont ont bénéficié les importateurs camerounais dans le cadre du régime APE.

Des bénéfices réels pour les industriels ...

Parmi ces bénéficiaires, les industries locales figurent en bonne place. Elles bénéficient de baisses de coûts sur des équipements essentiels, notamment 15 milliards de recettes douanières non versés sur des importations de machines et équipements industriels d'une valeur de 183 milliards FCFA. Sous le régime APE, elles importent également des intrants stratégiques comme les engrais, composants chimiques, papiers, cartons, clinker, produits plastiques, etc.

Ces importations ont concerné les chapitres 84, 48, 33, 85, 87 et 39 du tarif douanier, tous fortement liés à l'activité industrielle. Le seul poste "réacteurs et machines" (chap. 84) représente 15 287 millions FCFA de moins-value douanière, soit 16% de l'ensemble.

Mais aussi des risques d'asymétrie concurrentielle

Le même accord a facilité l'entrée de produits concurrents, parfois en quantité et à prix défiant la concurrence locale. Il en est ainsi des produits de l'industrie papetière pour laquelle plus de 105 milliards FCFA de papiers et cartons ont été importés pour 15 milliards FCFA de moins-value.

Les importations de produits céramiques, de la métallurgie légère et de la plasturgie sous le régime APE ont également été des facteurs de fragilisation de certains segments sans mesures compensatoires locales.

Trois leviers d'optimisation

Face à ces constats, plusieurs leviers deviennent indispensables pour renforcer les bénéfices de l'APE tout en atténuant les effets déséquilibrants.

Le premier est un impératif : **le renforcement des chaînes de valeur industrielles**, notamment dans l'agro-industrie (cacao, bois, fruits transformés), la chimie, la pharmacie, les équipements et matériaux de construction. Cela passe par des politiques publiques et des dynamiques sectorielles plus volontaristes.

Le deuxième porte sur **la stimulation des capacités nationales d'exportation vers l'Union européenne** car à défaut de réciprocité réelle, l'APE risque de demeurer une voie à sens unique, profitable essentiellement aux exportateurs européens.

Le troisième levier est partagé et concerne **le volet développement censé soutenir l'ajustement de l'économie camerounaise à l'ouverture commerciale**. Celui-ci paraît désormais largement en retrait ; le Programme de mise à niveau des entreprises ayant été démantelé sans dispositif de remplacement structurant.

Le SYNDUSTRICAM réaffirme sa disponibilité à contribuer activement à l'activation de ces leviers pour un partenariat plus équilibré, plus compétitif et plus favorable au développement des capacités locales.

SERIE :

Ils portent la voix des industries - immersion dans nos instances de représentation

Une présence active du SYNDUSTRICAM dans les instances stratégiques

Représenter les industriels là où se prennent les décisions, défendre leurs intérêts, anticiper les évolutions réglementaires, peser sur les orientations techniques, économiques ou sociales : telle est l'une des missions essentielles du SYNDUSTRICAM. Notre syndicat est présent dans une trentaine de conseils, comités et commissions nationaux, au cœur de l'appareil du dialogue public privé.

À travers cette série intitulée « Ils portent la voix des industriels ! », nous mettons en lumière ces espaces de représentation ainsi que les hommes et femmes qui y siègent au nom du SYNDUSTRICAM. Ils y défendent, avec compétence et conviction, les préoccupations de l'industrie camerounaise, en veillant à ce que ses spécificités soient prises en compte et ses priorités entendues.

Episode 2

Conseil d'Administration du FNE : pour l'insertion et l'emploi ... des jeunes



Fonds National
de l'Emploi

Le Fonds National de l'Emploi (FNE) est un acteur central de la politique publique de promotion de l'emploi au Cameroun. Créé par le Décret n° 90/803 du 31 mai 1990, cet établissement public à caractère administratif est chargé d'accompagner les chercheurs d'emploi, de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, et de soutenir les entreprises dans leur gestion des ressources humaines à travers le recrutement, la formation et les aides à l'emploi.

Le Conseil d'Administration du FNE joue un rôle déterminant dans la définition des orientations stratégiques de l'institution, l'adoption des programmes d'action et le contrôle de leur mise en œuvre. C'est dans ce cadre que le SYNDUSTRICAM y est représenté, afin de défendre les intérêts des industriels dans un domaine aussi sensible que celui de l'emploi et de la formation.

La représentation du Syndicat au sein de cette instance est assurée personnellement par le **Président Samuel NJANGA KONDO NGANDE** dont l'engagement est de notoriété sur les questions telles que : adéquation formation/emploi, flexibilité du marché du travail, incitations à l'embauche, et accompagnement des entreprises en croissance. Sa participation permettra notamment de s'assurer que les programmes d'appui à l'emploi soient adaptés aux réalités industrielles : besoins en compétences techniques, reconversion de main-d'œuvre, stages qualifiants, etc.

Pour le SYNDUSTRICAM, cette représentation permettra d'influencer les dispositifs publics en faveur d'une meilleure compétitivité du tissu industriel et d'une plus grande implication des entreprises dans le développement du capital humain. Il s'agit aussi de veiller à ce que les contributions des employeurs soient utilisées de manière transparente, efficace et au bénéfice du secteur productif.



Samuel NJANGA KONDO NGANDE
Président

En Bref....

Cimenterie, un unité pour valoriser les ressources locale

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a inauguré Vendredi le 12 juin 2025 une nouvelle ligne de production ultramoderne à Figuil marquant une nouvelle ère pour l'industrie du ciment au Cameroun. Située au cœur d'un bassin stratégique dans le Mayo Louti, région de l'extrême nord, cette infrastructure industrielle s'inscrit pleinement dans les ambitions nationales de modernisation des outils de production, de renforcement de l'indépendance industrielle et de créations d'emplois durables. (Cam-eroun Tribune du 20 Juin 2025)



Placée sous le thème « Nouvelle réglementation des changes et développement économique en zone CEMAC », la troisième édition de la Finance Week, organisée le 17 juin 2025 à Yaoundé a réuni près de 500 experts et décideurs.

A cette occasion, des entreprises industrielles se sont vues décernées des prix pour leur excellence dans leur secteur. Le Groupe Produits Métalliques du Cameroun (PROMETAL) s'est vu doublement récompensé : Le prix du leadership de l'investissement industriel en zone CEMAC et le prix du leadership de l'investissement industriel au Cameroun. MITCHIMIE a reçu le prix de l'excellence dans le secteur industriel pour ses performances tout au long de l'année 2024.



Zones industrielles : La MAGZI hausse le ton face aux locataires mauvais payeurs

La MAGZI, par la voix de son Directeur Général, M. George MANON, menace de résilier les contrats locatifs des entreprises installées dans ses zones industrielles et accusant plus de douze mois d'arriérés. Cette décision met en lumière l'ampleur des impayés, qui limiteraient fortement la capacité de l'institution à moderniser ses infrastructures, assurer la continuité des services et aménager de nouvelles zones. Au-delà des perturbations que provoquerait le déplacement d'une activité industrielle, cette situation soulève aussi la question des contreparties réellement offertes aux entreprises en matière d'équipements et de services dans les zones industrielles actuelles. Quoi qu'il en soit, un dialogue constructif et responsable s'impose entre la MAGZI et ses locataires, en vue d'apporter des solutions durables à ce problème structurel. (Economie du 16, 19 juin 2025)

Commerce Cameroun - Gabon : Vers un nouvel équilibre régional

Le commerce entre le Cameroun et le Gabon connaît une relance marquée, portée par l'essor de certaines exportations au Gabon, devenu en 2023 le premier fournisseur du Cameroun en Afrique centrale. Près de 60% des importations camerounaises dans la sous-région proviennent désormais du Gabon, loin devant le Congo (18,7%). Cette dynamique est alimentée par des exportations gabonaises de plus en plus structurées, notamment l'huile de palme brute (33 milliards de FCFA) et le bois transformé. En retour, le Cameroun exporte vers le Gabon des produits manufacturés diversifiés (aluminium, verre, plastiques, cacao...), pour un total de 30,9 milliards de FCFA en 2023. Malgré un déficit commercial officiel de 8,1 milliards de FCFA en faveur du Gabon, les flux informels, notamment agricoles, pourraient laisser entrevoir une relation plus équilibrée qu'il n'y paraît.

Banque Africaine de l'Énergie : un nouvel instrument pour la souveraineté énergétique du continent

Au mois de juin 2025, Afreximbank et l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole d'Afrique (APPO) ont officialisé leur partenariat pour la création de la Banque Africaine de l'Énergie (BAE). Dotée d'un capital initial de 3000 milliards de FCFA, cette nouvelle institution vise à combler le déficit chronique de financement des infrastructures énergétiques sur le continent. Dans un contexte de pressions croissantes pour une transition énergétique mondiale rapide, la BAE entend financer une trajectoire africaine adaptée aux réalités locales. La BAE ambitionne de dynamiser l'industrialisation, l'emploi et la croissance, en s'appuyant sur les ressources fossiles comme renouvelables du continent. Pour les industriels, la création de la BAE suscite un réel espoir tant l'énergie est un facteur décisif, mais son efficacité dépendra de sa capacité à dépasser les écueils qui ont souvent freiné d'autres initiatives panafricaines ambitieuses. (Economie, 11 Juin 2025. N° 3259, P7)

Mines : un nouveau cadre pour encadrer les conventions et sécuriser les investissements

Le Cameroun vient de se doter d'un cadre institutionnel dédié à la négociation des conventions minières, conformément à l'article 40 du Code minier promulgué en décembre 2023. Créé par arrêté du Premier Ministre le 9 juin 2025, ce dispositif est placé sous la coordination de la Société Nationale des Mines (Sonamine), qui en assure le secrétariat technique. Il vise à garantir que chaque convention respecte non seulement le Code minier, mais aussi l'ensemble des lois nationales, notamment en matière d'emploi local, de protection de l'environnement et de retombées socio-économiques. En la faveur de ce cadre, il est désormais essentiel de favoriser une plus grande participation des investisseurs locaux dans le capital et l'exécution des projets minières. (Economie 11 juin 2025. N°3259, P3)